



# PACK formation

→ 2<sup>d</sup> SEMESTRE 2010

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ Pour les adhérents d'AGEFOS PME Lorraine :

### Modules de formation **Gratuits**

Ces actions sont financées sur fonds mutualisés sans contribution complémentaire pour les entreprises adhérentes. De ce fait, l'ensemble des modules est accessible gratuitement, en contrepartie d'un chèque de caution qui sera restitué après participation (90 € TTC pour les forfaits informatique et langues et 60 € TTC par stagiaire et par jour pour les autres formations).

→ Pour les non-adhérents d'AGEFOS PME Lorraine :

### Modules de formation **60 € ou 90 € TTC** selon les formations choisies (voir détail au verso)

Inscription possible de vos salariés pour un coût de 90 € TTC pour les forfaits informatique et langues ou 60 € TTC par stagiaire et par jour pour les autres formations. TVA incluse au taux de 19,6 %.

→ Rappels

- Confirmation de l'ouverture de la formation 7 jours avant la date du début de formation.
- Caution ou coût de participation non remboursable en cas d'absence.

→ Renseignements



AGEFOS PME Lorraine

N° Indigo 0 820 000 216

0,12 € TTC / MN

Fax 03 83 28 25 53

packfolorraine@agefos-pme.com

- Centre de traitement des dossiers : AGEFOS PME LORRAINE  
109, boulevard d'Haussonville - CS 4107 - 54041 NANCY Cedex

→ ORGANISMES DE FORMATION

Ces formations sont assurées par des organismes de formation retenus suite à un appel d'offres paru dans la presse régionale, et après délibération des instances paritaires d'AGEFOS PME.

Rappel : AGEFOS PME Lorraine n'est pas un organisme de formation.

→ INFORMATIONS PRATIQUES

- Possibilité de consulter les programmes de formation sur notre site Internet.
- Groupe constitué de 6 à 12 personnes selon les thèmes.
- Remise d'un support de cours à chaque stagiaire.
- Mise à disposition d'un micro ordinateur par stagiaire pour les formations nécessitant du matériel informatique.
- Confirmation d'ouverture de session 7 jours avant la date de la formation.
- Envoi d'un plan d'accès au lieu de formation.
- Évaluation des niveaux en début de formation pour une meilleure organisation.

Pour toute information concernant la mise en œuvre du DIF (Droit Individuel à la Formation), n'hésitez pas à contacter votre conseiller ou le pôle TPE.

### BON À SAVOIR

Les modules du Pack Formation peuvent être pris en charge dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation). Vos salariés en CDI ont donc la possibilité, s'ils le souhaitent, d'utiliser ce droit en s'inscrivant à un ou plusieurs modules de ce Pack Formation.

L'action de formation dont l'entreprise demande l'adhésion et le financement s'inscrit dans le cadre du projet collectif de développement des compétences des salariés dans les PME au titre de la programmation 2007-2013 du Fonds Social Européen porté par l'AGEFOS PME Lorraine et bénéficie d'un financement FSE. Cette action de formation s'adresse aux TPE, c'est-à-dire aux entreprises ayant un effectif de moins de 20 salariés et répondant aux critères d'éligibilité du FSE (entreprise dont le CA n'excède pas 40 M€ ou 24 M€ au bilan, et qui n'appartient pas à un groupe qui détiendrait plus de 25 % du capital).

→ L'ENTREPRISE S'ENGAGE À...

- répondre aux critères d'éligibilité FSE,
- ne pas demander le même financement à un autre OPCA ou organisme public (Conseil Régional, État, Europe...),
- donner mandat à AGEFOS PME pour régler directement les heures de formation à l'organisme de formation, dans la limite du financement accordé par AGEFOS PME et de la subvention accordée par le FSE,
- informer tous les salariés bénéficiaires de la formation indiquée au recto de son co-financement par le FSE. Par ailleurs, toute publication ou communication devra faire mention du Fonds Social Européen,
- informer AGEFOS PME et l'organisme de formation de tout arrêt de l'action de formation,
- respecter l'ensemble des dispositions légales relatives au droit du travail et plus particulièrement en matière d'hygiène, de sécurité et de formation se déroulant hors temps de travail,
- tenir à disposition d'AGEFOS PME les pièces justificatives (bulletins de salaire des stagiaires), dans le cadre d'un contrôle pouvant être réalisé par AGEFOS PME, les différentes instances communautaires concernées ou les organes nationaux de contrôle.

→ AGEFOS PME S'ENGAGE À...

- mettre à disposition de l'entreprise toute information relative au projet auquel elle adhère, dans le cadre de la programmation 2007-2013,
- vérifier la conformité de l'action de formation et à déterminer le montant du financement accordé par AGEFOS PME et de la subvention accordée par le FSE,
- régler les heures de formation effectivement suivies par les stagiaires salariés dans le respect de l'article L920-9 du Code du Travail,
- tenir à disposition de la DRTEFP les pièces justificatives nécessaires à la vérification de la réalité et de la validité des actions prévues, en lien avec l'amélioration de la compétence des salariés de l'entreprise, dans le cadre de la formation indiquée au recto,
- mettre en place un système de codification adéquat permettant d'assurer la traçabilité et le suivi du FSE.

# FICHE D'INSCRIPTION - 2<sup>d</sup> SEMESTRE 2010

## Entreprise

Raison sociale.....

Nombre de salariés  < à 10 salariés  de 10 à 20 salariés

Adhérent AGEFOS PME n° .....  Non-adhérent

Code NAF..... Siret.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Fax..... E-mail.....

Êtes-vous adhérent à une association de commerçants ?  non  oui, laquelle ? .....

### Responsable formation de l'entreprise :

Nom ..... Prénom ..... Fonction .....

## Stagiaires

## SPÉCIAL DIF

### FORAITS INFORMATIQUE ET LANGUES

NOM(S) et prénom(s)	H/F	CSP <sup>(1)</sup>	Âge	Intitulé du stage	N° de stage	Lieu	Caution = 90 € <sup>(2)</sup>	Si ce stage se fait dans le cadre du DIF, indiquez le nombre d'heures utilisées	Nombre d'heures hors temps de travail (DIF uniquement)	Signature du stagiaire obligatoire si mobilisation du DIF
							90 €			
							90 €			
							90 €			
							90 €			

### AUTRES FORMATIONS

NOM(S) et prénom(s)	H/F	CSP <sup>(1)</sup>	Âge	Intitulé du stage	N° de stage	Lieu	Nombre de jours	Caution = 60 € x nombre de jours <sup>(2)</sup>	Si ce stage se fait dans le cadre du DIF, indiquez le nombre d'heures utilisées	Nombre d'heures hors temps de travail (DIF uniquement)	Signature du stagiaire obligatoire si mobilisation du DIF

**Confirmation d'ouverture de la session 7 jours avant le début de la formation prévue. Un reçu valant facture sera adressé aux entreprises non-adhérentes.**

(1) **CSP** : 1 - Ouvrier non qualifié 2 - Ouvrier qualifié 3 - Employé 4 - Technicien, agent de maîtrise, VRP 5 - Ingénieur et cadre 6 - Dirigeant salarié 7 - Bénévole sous statut particulier  
**Publics non éligibles** : dirigeant non salarié, agent relevant de la fonction publique territoriale.

(2) **Chèque(s) à libeller à l'ordre d'AGEFOS PME Lorraine. Entreprises adhérentes : chèque de caution de 90 € TTC pour les forfaits informatique et langues ou 60 € TTC par stagiaire et par jour pour les autres formations. Entreprises non-adhérentes : règlement de 90 € TTC pour les forfaits informatique et langues ou 60 € TTC par stagiaire et par jour pour les autres formations, pour participation aux frais d'organisation.**



### Le présent signataire :

- a pris connaissance et accepte les engagements figurant au verso du présent document,
- demande l'adhésion au projet collectif financé par le FSE,
- donne délégation de paiement, au titre de mon entreprise, à AGEFOS PME pour procéder au règlement direct de la formation auprès de l'organisme de formation.

### Pour l'entreprise :

- Nom et prénom du signataire : .....
- Fonction : .....
- Signature :

### Cachet de l'entreprise



Fait à .....  
 le .....